

Communications du Comité central

Objekttyp: **Group**

Zeitschrift: **Schweizer Kunst = Art suisse = Arte svizzera = Swiss art**

Band (Jahr): - **(1904)**

Heft 49

PDF erstellt am: **29.05.2024**

Nutzungsbedingungen

Die ETH-Bibliothek ist Anbieterin der digitalisierten Zeitschriften. Sie besitzt keine Urheberrechte an den Inhalten der Zeitschriften. Die Rechte liegen in der Regel bei den Herausgebern.

Die auf der Plattform e-periodica veröffentlichten Dokumente stehen für nicht-kommerzielle Zwecke in Lehre und Forschung sowie für die private Nutzung frei zur Verfügung. Einzelne Dateien oder Ausdrucke aus diesem Angebot können zusammen mit diesen Nutzungsbedingungen und den korrekten Herkunftsbezeichnungen weitergegeben werden.

Das Veröffentlichen von Bildern in Print- und Online-Publikationen ist nur mit vorheriger Genehmigung der Rechteinhaber erlaubt. Die systematische Speicherung von Teilen des elektronischen Angebots auf anderen Servern bedarf ebenfalls des schriftlichen Einverständnisses der Rechteinhaber.

Haftungsausschluss

Alle Angaben erfolgen ohne Gewähr für Vollständigkeit oder Richtigkeit. Es wird keine Haftung übernommen für Schäden durch die Verwendung von Informationen aus diesem Online-Angebot oder durch das Fehlen von Informationen. Dies gilt auch für Inhalte Dritter, die über dieses Angebot zugänglich sind.

N'est-il pas incroyable que beaucoup d'entre nous, après avoir peiné de toute manière pour mener à bien l'œuvre qui leur tenait à cœur, au moment de couronner leur effort, ruinent leur ouvrage comme de gâité de cœur ? Soyons francs, et reconnaissons que souvent par crainte d'un surcroît de peine, ou surtout de quelque sacrifice pécunier, nous jetons le manche après la cognée ; et après cela, nous nous étonnons que notre œuvre « fasse mal » et qu'elle n'ait point le succès qu'elle mérite.

Sur ce point, je tiens deux axiomes pour certains : 1° Que le cadre d'une œuvre est pour un tiers dans la valeur de cette œuvre. 2° Qu'il y a pour toute œuvre d'art digne de ce nom un cadre qui *seul* lui convient, et qu'elle exige par son caractère même.

La première de ces vérités saute aux yeux de quiconque regarde et compare ; chacun d'ailleurs en est convaincu.

Quant à la seconde, la logique à elle seule, à défaut des faits, la rendrait évidente. C'est presque une vérité de la Palisse. Alors ?

Alors, ayons le courage de notre opinion et ne reculons devant aucun effort, aucun sacrifice pour obtenir le résultat désiré. Il y va de notre salut comme de celui du voisin !

« Dis-moi comment tu t'encadres, je te dirai qui tu es. »

Marin, janvier 1905.

L^s M.

P.-S. — Au moment où la création du Salon bisannuel est à l'étude, les notes ci-dessus, un peu improvisées, n'ont pour but que de susciter quelque échange d'idées sur la question ; nous serions heureux de la voir reprise et développée par d'autres.

Communications du Comité Central.

La démission de M. Jeanneret.

Le dernier numéro du Journal a fait connaître à nos lecteurs la regrettable nouvelle de la démission de M. Jeanneret, de ses fonctions de président central.

Pendant plus d'une année, M. Jeanneret avait, avec un dévouement et une compétence au-dessus de tout éloge, dirigé notre Société. Aucune tâche ne lui semblait trop pénible quand il s'agissait des intérêts de celle-ci, et c'est avec un parfait désintéressement, un esprit clair et net, un véritable talent d'organisateur et des qualités d'écrivains hors de pair, qu'il remplissait les multiples devoirs d'un président central.

M. Jeanneret s'intéressait d'une façon toute particulière à l'organisation du premier Salon de la Société, et nul n'eût été mieux qualifié que lui pour la mener à bien.

Nous osons espérer que notre collègue voudra bien continuer à s'intéresser aux affaires de la Société et que, s'il n'en est plus président, il la fera cependant encore profiter de ses conseils et de sa grande expérience.

C'est dans ces sentiments, qu'au nom de tous nous exprimons ici à M. Jeanneret, avec les regrets que nous cause sa démission, notre profonde gratitude pour tout ce qu'il a fait pour notre Société.

LE COMITÉ CENTRAL.

Consultation des Sections sur la question de la Présidence et du Comité central.

A la suite de sa démission, M. Jeanneret, président central sortant de charge, dans le but de pourvoir le plus rapidement possible à un remplacement, a fait une démarche personnelle auprès d'un membre de la section de Munich et fait appel à son dévouement. Il a envoyé à ce sujet à tous les Présidents de sections la circulaire suivante :

Mon cher collègue,

Le journal vous a mis au courant de ma démission et de la tâche qui incombe aux sections.

J'ai voulu trouver un successeur avant de m'en aller, et je puis vous dire que M. H.-B. Wieland, peintre à Munich, membre de la Commission fédérale des Beaux-Arts, acceptera la candidature à la présidence de la Société, si personne en Suisse, dans nos sections, ne veut se charger de ce poste.

Nos règlements disent à la vérité que les Sections qui sont hors de Suisse sont exclues de l'administration du Bureau central (Art. 38, titre VII).

Peut-être pourrait-on tourner la difficulté en faisant retour à la Section d'origine, qui pour M. Wieland serait Bâle, je crois. On incorporerait les membres du futur Bureau central, pris à Munich, dans la Section de Bâle.

La raison de ceci est dans la nécessité où nous sommes de nous faire inscrire au Registre du Commerce, ce qui ne peut être fait hors de Suisse. Il faut un siège social en Suisse.

Je vous donne ces indications sans préjudice du choix qui pourrait être fait par votre Section parmi les membres habitant la Suisse.

Malheureusement, il n'en est point à ma connaissance qui veuille se charger de la succession qui est ouverte par ma démission.

Veillez agréer, mon cher collègue, l'assurance de mes sentiments dévoués.

Cressier, le 6 décembre 1904.

G. JEANNERET.

Le Comité central, qui avait d'autre part, dans le précédent numéro de l'*Art suisse*, prié les sections d'envoyer leurs propositions pour une nouvelle élection et sur les

mesures à prendre, a procédé, dans sa séance du 27 décembre 1904, au dépouillement des réponses reçues. Ce dépouillement a donné les résultats suivants :

1° Les sections de *Paris* (2 voix), *Bâle* (2 voix), *Tessin* (1 voix), *Fribourg* (1 voix), *Lausanne* (1 voix), soit au total 7 voix, adoptant la proposition contenue dans la circulaire de M. Jeanneret, se sont prononcées en faveur de la candidature de M. Wieland, avec inscription de celui-ci à sa section d'origine, soit Bâle. — Pour entrer dans le détail des opinions exprimées, voici ce que dit entre autres la section de Bâle : « Nous sommes avec joie prêts à saluer M. Wieland comme président central et à le recevoir membre de notre section. Cependant celle-ci est d'avis que le caissier central devrait aussi avoir son siège en Suisse. » — La section de Fribourg déclare simplement qu'elle propose de « laisser à la section de Munich le soin de désigner un de ses membres pour remplir les fonctions de président central. »

2° Les sections de *Berne* (2 voix), *Munich* (2 voix), *Neuchâtel* (2 voix), *Valais* (1 voix), soit au total 7 voix, se sont prononcées pour que le Comité central, dans son état actuel, reste en fonctions jusqu'à la prochaine assemblée générale. — A ce sujet, la section de Munich se déclare sympathique en principe à l'idée de choisir dans son sein le Comité central et à l'élection d'un de ses membres, M. Wieland, comme président central; mais elle relève les difficultés diverses, entre autres d'ordre réglementaire, qu'il y aurait à l'incorporation du président central à la section de Bâle; le maintien en fonctions du Comité central actuel, le vice-président central fonctionnant comme président, lui paraît le seul moyen possible et légal. — La section du Valais a communiqué son opinion aux sections par la circulaire suivante :

Chers collègues,

Quoique nous ne soyons pas opposés en principe à une réunion de délégués, proposée par la section de Zurich, permettez-nous de vous faire observer que la démission de M. Jeanneret n'enlève nullement à la section de Neuchâtel sa qualité de section centrale.

Nous sommes d'autant plus disposés à ne rien changer à cet état de choses, que la composition de cette section-vorort est des plus heureuses et qu'en outre, la tâche de la rédaction du journal de la Société, dont le secrétaire a été nommé à l'assemblée générale à Neuchâtel, est, de ce fait, considérablement facilitée.

N'estimez-vous donc pas qu'il serait bon qu'un accord intervint sur ces bases, afin d'éviter la convocation — presque impossible à cette époque de l'année — d'une assemblée générale, voire d'une simple réunion de délégués ?

Il importe aussi de se tenir d'une façon stricte au règlement, et par conséquent de ne point perdre de vue que le siège de la section centrale doit rester en Suisse.

Veuillez agréer, etc...

18 décembre 1904.

Pour la section du Valais,

Le secrétaire : J. MORAND.

3° La section de *Zurich* (2 voix), et, dans une première réponse du 16 décembre 1904, la section de *Genève* (4 voix), soit au total 6 voix, se sont prononcées pour la convocation extraordinaire d'une assemblée générale ou de délégués. — La section de Zurich déclare entre autres « la proposition de transférer le Comité central à l'étranger contraire aux statuts (art. 38 du règlement) ». Elle estime possible et désirable « la convocation par le Comité central d'une assemblée de délégués, tenant lieu d'assemblée générale extraordinaire (art. 26 du règlement) ». — La section de Genève, « reconnaissant que la candidature de M. Wieland aurait certainement réuni la majorité des suffrages, préférerait néanmoins convoquer une assemblée générale extraordinaire, plutôt que de ne pas se conformer au règlement ».

4° La section de *Lucerne* (2 voix) propose comme président central M. Max Girardet, et propose, en cas de refus de celui-ci, de confier la formation du Comité central à la section du Tessin.

Ce dépouillement, qui ne donnait pas d'ailleurs, comme on le voit, de résultat décisif ni concluant, était achevé, lorsque M. Jeanneret communiqua au Comité central une nouvelle lettre de la section de Genève, à lui adressée et datée du 23 décembre 1904, dans laquelle le président de cette section disait, qu'à la suite de renseignements supplémentaires, il avait convoqué à nouveau la section de Genève, et que celle-ci s'était alors prononcée à l'unanimité en faveur de la candidature de M. Wieland.

Les 4 voix de Genève, ainsi acquises à la candidature de M. Wieland, changeaient le résultat de la consultation tel que nous venons de le rapporter : elles fournissaient une majorité, soit 11 voix, en faveur de cette candidature.

Mais à peu près en même temps, M. Jeanneret recevait de M. Wieland une lettre, datée de Munich 22 décembre 1904, par laquelle, telle que nous la comprenons, M. Wieland refuse toute candidature pour les raisons suivantes :

La solution, écrit-il entre autres, que vous venez de proposer a un grand défaut : c'est la séparation du Comité central et du Président. Puisque le Comité central ne peut pas avoir son domicile à Munich, le plus simple serait de réunir le tout à Bâle, où on trouvera bien un Président. Je propose M. Lehdorff ou M. Schill, qui seraient tous les deux capables de remplir ce poste.

Vous comprenez bien que les affaires seraient bien ralenties, si le Président était à Munich et les autres fonctionnaires à Bâle. Aussi je vous propose :

1° Que le vice-président prenne les affaires en main jusqu'à la prochaine assemblée des délégués (ce qui est conforme aux statuts, qui ne prévoient pas d'autres cas, et qui défendent une élection autre que celle prévue par leur texte), assemblée à laquelle on élira le nouveau Comité central.

2° Si le Comité central actuel croit que les statuts permettent une élection présidentielle *hors du temps*, alors qu'on nomme un

Président qui demeure à Bâle, et qui aura son Comité central autour de lui à Bâle.

M. Bouvier, qui a accepté la vice-présidence, est obligé de mener les affaires jusqu'à la prochaine assemblée des délégués.

Par ce refus, ainsi motivé, de M. Wieland, on voit qu'une des alternatives sur lesquelles les sections avaient à se prononcer, celle qui avait réuni jusqu'ici le plus grand nombre de suffrages, est supprimée. Donc tout est remis en question, et les choses restent en suspens.

Dans ces conditions le Comité central prie les présidents des sections de bien vouloir consulter à nouveau celles-ci, pour qu'elles se prononcent sur les 3 propositions qui restent en présence, soit :

1° La convocation d'une assemblée de délégués chargée du choix d'un candidat à la présidence (proposition de la section de *Zurich*).

2° Le maintien en fonction, sans son ex-président, du Comité central actuel, qui continuerait à diriger la Société, à s'occuper des affaires courantes et de la publication du journal, jusqu'à la prochaine Assemblée générale (proposition des sections de *Berne*, *Munich*, *Valais*, et *Neuchâtel*).

3° Candidature de M. Max Girardet, et, en cas de refus de celui-ci, offre à la section du Tessin de prendre le Comité central (proposition de la section de *Lucerne*).

Les Sections sont priées d'envoyer leurs réponses au Comité central jusqu'au 31 janvier.

Dès que le Comité central aura reçu ces réponses des sections, il prendra les mesures nécessaires pour se conformer au résultat de cette consultation.

LE COMITÉ CENTRAL.

Quelques mots du Comité Central

Chers collègues,

La situation faite au Comité central par la démission de son président, M. Jeanneret, semble suffisamment bien exposée dans ce numéro de *l'Art suisse*, pour qu'il soit inutile d'insister.

Vous aurez tous compris, n'est-ce pas, que la tâche provisoire qui nous incombe est loin d'être agréable, et que, si nous consentons à faire face aux événements actuels avec entrain et bonne humeur, il est bien entendu que c'est dans le but unique de ne pas laisser nos affaires en suspens, et de servir dans la mesure de nos forces la cause de cette association des artistes, qui nous est chère.

Celui qui a accepté, jadis, bien imprudemment, il

l'avoue, la charge de vice-président, tient en outre à faire ressortir auprès de vous le caractère absolument impersonnel du petit gouvernement provisoire qui continue l'expédition des affaires courantes. Nous maintiendrons ce caractère jusqu'au jour, très prochain, nous l'espérons, où l'on viendra nous relayer. Alors, avec grand plaisir, nous passerons la consigne et les armes au successeur que vous voudrez bien nous désigner.

Et maintenant, chers collègues, qu'il nous soit permis, en ces premiers jours de l'année, de vous faire part de nos bons vœux. Puisse notre prochaine exposition réussir au delà de nos espérances pour le plus grand honneur de l'Art et de la Patrie.

LE GOUVERNEMENT PROVISOIRE.

Proposition des Sections

pour le Jury du Kunstverein (Turnus).

Voici le résultat de l'élection des 14 artistes proposés pour ce Jury par les sections. Le dépouillement a été fait, par le Comité central, dans sa séance du 9 janvier 1905. Huit sections, celles de *Bâle*, *Berne*, *Lausanne*, *Lucerne*, *Munich*, *Neuchâtel*, *Tessin* et *Zurich* ont pris part au vote. Sont élus :

MM. Hodler, proposé par 7 sections.			
Jeanneret,	»	6	»
Giacometti,	»	5	»
Dunki,	»	5	»
Buri,	»	4	»
Berta,	»	4	»
Welti,	»	4	»
Emmenegger,	»	3	»
Mangold,	»	3	»
Lendorff,	»	3	»
Boss,	»	3	»
Vautier,	»	3	»
Bieler,	»	3	»
Amiet,	»	3	»

Les 7 artistes élus par 3 voix ont été tirés au sort parmi 9 artistes ayant obtenu le même nombre de voix.

Les sections de *Fribourg*, *Genève*, *Paris* et *Valais* se sont abstenues ou n'ont pu prendre part au vote.